VENTES A L'ENCAN

E. Curtis.

VENTE EN LIQUIDATION

[illegible] à la Propriété, coin des rues Baronne et Sixième.

MERCREDI, le 9 juillet, à 11 heures A. M. Glaces et plateaux, quantité de couches et [illegible] vitrés. Meubles et wagon, etc.

Au Magasin, 129 rue Camp.

JEUDI, le 10 juillet, à 11 heures A. M. Glaces de toutes grandeurs, meubles artistiques et en métal, installations de magasin et de bureau, etc.

Conditions—Comptant. Sous réserve.

E. CURTIS, Encanteur.

7,24 juin—24 30—juil 4 9 9

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.

Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $12.

No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.

Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $12.

No 1449 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.

Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Sam H. Fogg, Frank Zengel, administrateur.

No 66,220, Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 848 rue Camp — MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 26me jour de juin 1902, par l'Hon. W. R. Scammerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme lots Nos un, deux et trois, les No 1 formant l'angle [illegible] rue Prieur et [illegible] rue Kerlerec, le lot No 2 mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 60' 11" 9" de profondeur.

Le lot No 3, dans l'intérieur, mesurant 31 pieds 5" de face à la rue Prieur, sur 60 pieds de profondeur. Le tout occupé de L. J. Hoffman, de 20 décembre 1896, par acte de vente passé devant E. A. Peyroux, L. des transports 126, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902. L'acte de vente passé devant Emile Pesnes, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Eustis, avocats.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 848 rue Camp.

29 juin—29—juil 5 6 12 20 27—août 2 3

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'une extrême de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE

Sur la vente de John Friedrich et ses vs Louis E. Michaud, Edwin E. Hubert L. et Stella Friedrich.

No 67,972—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, —Gen. G Friedrichs Encanteur—Bureau No 628 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 26me jour de juin 1902, par l'Hon. W. R. Scammerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

Une remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'angle sud de la rue Nord Liberté et la propriétaire résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain terrain en partie de terre ciné, [illegible] et étant dans le fond, Bonny Triangle, deuxième district du cette ville, dans l'îlot borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté (maintenant Tribunal), Franklin et Dorsiny, désignés comme le lot No 1, sur un certain plan fait par Jean Comminy, voyer de l'ancienne municipalité Numéro un, daté le 9 décembre 1841, déposé en l'étude de Joseph Cavellier, notaire en cette ville. Ledit morceau en partie de terre formant l'encoignure du rue Canal et N. Liberté et mesurant en mesure anglaise 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et façade à la rue N. Liberté; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, vendue sujette à un bail sur la propriété de l'encoignure expirant le 31 janvier 1906. La propriété entière rapportant un revenu annuel de $900.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant le 0/0 hypothécaire d'avance, sous de procès pour forcer la collection ladite hypothèque, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1902 ainsi bien que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis s'il y en a, et également les coûts de l'acte de vente, lequel doit être passé pardevant Benjamin Rouse, Esq., notaire. L'acquéreur devra requis de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication de façon à faire la vente.

26 juin—26—juil 1 6 15 22 29

AVIS AUX CREANCIERS.

W. Gumbel & ses Ltd vs Rose Hill Sugar Co

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 67,226—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph E. Chalin, receveur dans cette affaire, ne devait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. G. Boudet, avocat.

3 juin—3 7 13

Dans l'affaire de la liquidation de Schmidt et Ziegler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,542—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William E. Duncan, liquidateur dans cette affaire, ne devait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. G. Boudet, avocat.

3 juin—3 7 13

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spéculatif occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District.

Excellente localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District

Mme Margaret McCubbin, femme de Paul Larmon vs Wm McCubbin et al.

No 67,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Rendon et Gravier, les avenues Tulane et Magna, désignés par les Nos 29 et 30 sur un devis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1899 dans la succession de F. Lauretz et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlot No 45, sur un plan fait par H. Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'îlot No 15, sur le plan original du Faubourg Lafayette, le dit lot est compris entre les rues Sarapara, Première, Chippewa et Fulton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Quitrong, daté le 20 avril 1858, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Sarapara, le même largeur dans le fond, sur 140 pieds plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot du lot No 3, et 129 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot du lot No 5, la portion du fond étant partie du lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Sarapara, entre les rues St Thomas, Chippewa et Première, et comprennent un joli cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $10 par côté.

2e. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot No 69, borné par les rues St Denis (maintenant S. Rampart), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. E. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1894, déposé dans le bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent une résidence en bois ouverte en ardoises connue comme le No 1321 rue Valence et contenant 5 chambres, alcôves, hangar, etc. La maison est louée pour $8 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlot No 9, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public et les rues Lovée, et les rues Nouvelles et Harmonie, sur un plan dressé par R. Buisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après le dit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprennent un joli cottage double en briques ouvertes en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, alcôves, hangar, etc., lot loué $10 par côté.

Les bâtisses au deuxième sont une bâtisse en bois sur le fond du lot contenant 3 chambres et louée pour $6 par mois, le tout en bon état et près de tous les agréments.

5e Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Denis, Dryades, Cadiz et Valence, lots No 62, désignés par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1894 et d'après ledit plan le lot douze mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1937 rue Valence entre Rampart, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises occupée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 6 chambres, cisterne, hangar, etc; le tout en bonne condition, ayant un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre: le tout loué pour $30 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a en 1 et 2 ans avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

Kevin E. Fisher, avocat.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots à bâtir dans l'îlot de l'avenue Peters, des rues Collége, Perrier et Léontine. Excellent site à bâtir sur la rue S. Rampart près de la rue Canal, le terrain avoisinant le nouveau Pickwick Club et l'îlot entier de terre (36 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Bendin et D'Hémécourt à quatre lots de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 3 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Celiste, Perrier, Léontine et Clémence, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilie, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. B. Triste, notaire, et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 4 formant l'encoignure de la rue Celiste et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue C. Celiste sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 6 pouces et 6 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans la premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Rampart, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 28 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Remparts 24 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en commun avec dits lots et autres 123 pieds 10 pouces et 4 1/2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du Canal et 123 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant du lot No 7 mesure américaine.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, borné par les rues Murat, Olympia, Bendin et D'Hémécourt, désigné par le No 16, et divisé en 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 15 février 1849, déposé en l'étude de E. J. Ker, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Murat et Olympia et 314 pieds 8 pouces et 6 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Bendin.

Conditions — 1/3 comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Nicholas Browne Triot, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du plaintionnaire.

T. E. B. Chalin, avocat pour Mme Etienne J. Lytle.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un certain grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,662—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. R. Scammerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlot borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contiennent dans chaque bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $25 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlot No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hesse et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant séparé comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. R. Williams, voyer, cinquante deux (52') pieds, six (6") pouces et cinq (5") lignes sur une ligne coupant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $1 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en deux mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payés par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries [bateaux passeurs] marchés église et écoles.

Succession de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidée.

Nos 67,727 et 67 861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'îlot No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Bladell, autrefois rue Jackson: ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire

Conditions— Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Frank Zengel, administrateur de la succession d'Edward Walters vs Charles Evans

No 67,851 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Commune — le JEUDI, 24 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 3 juin 1902, et signé le 9 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, anciennement Carrollton, étant les lots neuf et dix, dans l'îlot portant le vieux numéro (134) cent vingt quatre, borné par les rues Clinton (maintenant Cherokee) Milhandon, McCarty et De Armas (maintenant Mississipi), sur et d'après un plan par William Torchy, voyer, daté le 4 avril 1853, en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire; chaque lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Cherokee (anciennement Clinton), par cent vingt pieds de profondeur; le lot dix forme l'encoignure de la rue Cherokee (anciennement Clinton) et de la rue Mississipi (anciennement De Armas.)

Conditions—La moitié comptant et la balance payable en douze mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, la portion de crédit devant être divisée en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantie par lien et privilèges du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, vendue et par les stipulations usuelles d'assurances et autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1902, et faire un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme O. H. Doty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 68 096—Division D—Attendu que Mlle Harriet H. Love a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme O. H. Doty, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. Madison Vance, avocat.

2 juil—2 6 11

Succession de Noah Rose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,988 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hester Walters, veuve de Noah Rose, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lyle Saxon, avocat.

2 juil—2 7 13

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Greta vs A. John Solari et als.

No 67,587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la audite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. R. Scammerville, juge de la audite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,704 du docket de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois spléndidement construits et importants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 704, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Bourbon et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Bourbon, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend ainsi certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Bourbon, Bourbon et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 78 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Bourbon, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit District et limitant, d'après un devis par J. A. D'Hémecourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente ci-dessus devant C. T. Soulet, notaire, le 1er mars 1873, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds à pouces de profondeur et façade sur la rue Bourbon et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et lieu et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus nouvellement décrit, mesurant 24 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 lignes de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et lieu, et contigu dans le fond aux ci-dessus précédemment et de ladite mesure et portion de terre et lot de terre, désigné par le lettre G, sur un devis par Louis Pilié, ci-dessus voyer de ville, daté le 27 mai 1845, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1845, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles, lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un filet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns de nos plus grands marchands, donnant une idée de valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en cet endroit est convoitée comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce tel que celles de MM. Schocher & Co, Solari W. G. Tebeart, Montelione, Molinary, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme locaux le marchant y trouvera un commerce augmentant et fixe, le résultat de l'immense trafic se glissant à chaque heure du jour et de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un seul lot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est extrêmement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlot formés par les rues Tchoupitoulas, (ci-Levée), Water, Sarapara et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/2 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 136 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sarapara, et 85 pieds 8 pouces et 4 4/5 lignes de profondeur sur la côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,500 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un plan dressé B. annexé à un procès verbal de l'encanteur Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 23 juin 1850, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos 5 (ou 12) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le et No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 59 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Sarapara de 90 pieds; le tout plus ou moins. Lesdits lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 12) 85 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Sarapara, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4/5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 36 pieds 11 pouces, et 5 4/5 lignes sur la ligne se séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas (ci. Levée), Water, Première et Sarapara, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sarapara et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852 et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes sur la ligne de côté la plus de la rue Sarapara, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure la plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Sarapara, le divisant du terrain No 1 (ou 5); 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci-dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date de décembre 1862, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 28 pieds, 3 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sarapara et 107 pieds 4 pouces 1/2 lignes du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant ainsi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant est le moment; l'avenir des propriétés de ce genre est trop brillant pour qu'on tarde à les acquérir.

Les propri